

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 20 Octobre 2017 portant création du diplôme d'Université **DU « PMAPS » préparation mentale appliquée à la performance sportive** ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences & Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **Diplôme Universitaire DU « PMAPS » préparation mentale appliquée à la performance sportive**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Schiano-Lomoriello Sandrine**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Villemain Aude**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **M. Denneil Mickael**
- **M. Marcadet Aymeric**
- **M. Drouard Charles**
- **M. Morlat Marc**

Professionnel
Professeur certifié
Professionnel
Professeur certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18/11/2024


Eric BLOND